

Déclarations mensuelles du mois d'août 2024 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/11/2024

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois d'août 2024, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM		Stokvis Nord Afrique	TGCC
		Casablanca	Paris		
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité					
Date de démarrage du programme	15/07/2024	15/04/2024		06/04/2023	23/02/2023
Date d'échéance du programme	15/01/2026	14/10/2025		05/10/2024	23/08/2024
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)		459 758 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 581 992 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)
Cours maximum d'achat	374 MAD	140 MAD		23 MAD	200 MAD
Cours minimum de vente	201 MAD	68 MAD		10 MAD	110 MAD
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité					
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	142.029	171.500	147.124	394.579	0
	0,070%	318.624 0,036%			
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	502.497 (463 164 dans le cadre du CL)	76.747 (30 642 dans le cadre du CL)	3.520	0	0
Cours moyen pondéré à l'achat	309,89 MAD	92,39 MAD	8,49 €	–	–
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	77.130 (77 130 dans le cadre du CL)	123.750 (50 642 dans le cadre du CL)	1.534	0	0
Cours moyen pondéré à la vente	311,90 MAD	92,92 MAD	8,38 €	–	–
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	567.396	124.497	149.110	394.579	0
	0,279%	273.607 0,031%			

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité